



Congés payés reportés?

Par **Ombelineilie1978**, le **18/01/2019 à 15:54**

Bonjour a tous,
Je vais donner ma démission d'un poste en CDI a 19h/ semaine pour un poste en CDI a 30h/ semaine. Mes employeurs actuels faisaient un report de congés payés non pris. J'ai actuellement 35 jours de congés reportés qui apparaissent sur mon bulletin de salaire ainsi que 20 jours pour cette année. Est ce que les congés payés reportés vont être payés en plus des congés de cette année en sachant que ceux ci sont bien notés sur ma feuille de paye ? Merci de vos réponses.

Par **Lag0**, le **18/01/2019 à 16:41**

Bonjour,
A partir du moment où l'employeur a accepté le report et que ces congés figurent sur vos fiches de paie, il doit vous les payer.

Par **Ombelineilie1978**, le **18/01/2019 à 16:51**

Merci bcp pour votre réponse.